

PROCES VERBAL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, Mme MENARD Elise, M. MONTHILLER Gérard, M. LE CLEGUEREC Marc, Mme PICARD Séverine, Mme VERBEKE Muriel.

Absents : M. VERSET Nicolas, Mme LE PAGE Hélène

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Mme VERBEKE Muriel, en conformité avec l'article I-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 février 2024.

Le compte-rendu de réunion est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal de MOUSSY réuni sous la présidence de Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, Maire adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. HOUDAILLE Philippe, maire, s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré.

Monsieur HOUDAILLE Philippe, maire sort de la salle du conseil municipal.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	96 749,06 €	194 603,45 €	32 932,61 €	178 248,77 €
Excédent ou Déficit		97 854,39 €		145 316,16 €

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits,

3 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

4 – voté à l'unanimité des membres présents.

Ont signé au registre des délibérations : Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, M. LE CLEGUEREC Marc, Mme PICARD Séverine.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{ère} Janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celle relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur est adopté

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION : SUBVENTION DE LA CARTE OPTILE ET IMAGINE'R – BUDGET 2024

Monsieur le maire propose de reconduire cette subvention d'un montant de **45,00 €** par carte pour l'année scolaire 2024-2025. Cette subvention est accordée aux possesseurs de la carte Imagine'R jusqu'à l'âge de 25 ans.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention d'un montant de 45,00 € par carte Optile et Image'R (pass Navigo) pour l'année scolaire 2024-2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION : VOTE DES TAXES

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes reçoivent dorénavant la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties votée en 2020 par le Département. Elles doivent donc délibérer et intégrer le taux départemental au taux communal.

La taxe d'habitation pour les résidences secondaires doit être votée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré, DECIDE de procéder à une augmentation de 4 % des taux des taxes locales pour l'année 2024, soit :

- Taxe d'habitation : **10,82 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (Communale : 5,60 %) - Départementale : **23 ,69 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **30,08 %**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité cette proposition

DELIBERATION : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE

Monsieur le maire propose de verser des subventions aux organismes de droit privé comme suit :

		• Ligue contre le cancer	300,00 €
• Foyer rural de Moussy	500,00 €	• Bibliothèque de Commeny	80,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de **243 170,55 €** de la manière suivante : **145 316,16 €** au compte 001 Excédent d'investissement et la somme de **97 854,39 €** au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

DELIBERATION : VOTE DU BUDGET 2024

FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 charges à caractère général	125 801,39 €	002 résultats reportés	97 854,39 €
012 charges de personnel	18 750,00 €	70 Produits services	300,00 €
014 atténuations de produits	16 165,00 €	73 impôts et taxes	16 500,00 €
65 autres charges	23 690,00 €	731 Fiscalité locale	34 109,00 €
66 charges financières	5 633,00 €	74 dotations participations	20 316,00 €
67 charges spécifiques	1 950,00 €	75 autres produits gestions	24 850,00 €
68 Dotations aux provisions	2 000,00 €		
Total	193 989,39 €	Total	193 989,39 €

INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
01 Solde d'exécution reporté	0 €	001 Excédent	145 316,16 €
16 Remboursements emprunt	2 873,00 €	10 Dotations	1 242,00 €
20 Immobilisations incorporelles	22 850,00 €	1068 Excédent de fct	0 €
21 Immobilisations corporelles	240 454,16 €	13 Subv. D'investissement	119 619,00 €
Total	266 177,16 €	Total	266 177,16 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette proposition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



POINT ET INFORMATIONS DIVERSES :

Réaménagement des chemins ruraux : La rénovation prévue pour le chemin n° 13, dit "chemin des prés", celle du chemin n° 11, dit "chemin des prés aux fontaines" et celle de la sente n° 18, dite "sente des fontaines", a été retardée en raison d'une coupe de bois qui doit être réalisée dans les parcelles longeant ces chemins à compter de juin. De ce fait, ces travaux sont reportés à l'automne prochain.

Désordre créé sur la voie publique rue du moulin-neuf : À la suite des échanges avec le propriétaire qui n'ont pas abouti, les membres du conseil municipal demandent que ce désordre cesse le plus rapidement possible. Un courrier va lui être envoyé. Un rappel reprenant les diverses règles civiques va également être adressé aux habitants.

Départ de Mme LE PAGE Hélène : La famille Le Page a convié les habitants à un pot de départ le samedi 2 mars 2024 à la Maison de Village à 11h30. À cette occasion, une cagnotte a été réalisée et a rapporté 260 €. Le conseil municipal remercie les participants de leur présence et de leur générosité.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 22 heures 50.

Fait à MOUSSY, le 3 avril 2024

Le maire,
Philippe HOUDAILLE



La secrétaire de séance,
Muriel VERBEKE